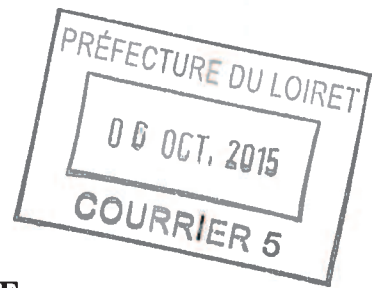




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES  
**PORTES DE SOLOGNE**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 29 septembre 2015**

69 /15

*Date d'affichage : 5 octobre 2015*

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 26

L'An Deux Mille quinze, le 29 septembre 2015  
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 23 septembre 2015  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de  
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,  
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT,  
M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault :

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie  
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Pouvoirs : Mme Anne GABORIT à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Michèle CORMERY à Mme  
ElysaBETH CATOIRE, M. Olivier GRUGIER à M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN à Mme  
Marie-Annick VATZ, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme  
Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUIN, Mme Nicole BOILEAU à M. Dominique  
THENAULT

Absent excusé : M. Michel TATIN

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : **Subvention exceptionnelle CILS**

Il est rappelé que la communauté de communes participe au fonctionnement du CILS par le biais  
d'une subvention annuelle.

Concernant l'exercice 2015, une subvention d'un montant de 45 612 euros a été accordée par le  
Conseil communautaire au cours de sa séance du 13 février 2015.

Faisant face à de nouveaux besoins liés à son exploitation courante et à la charge supplémentaire  
générée par le congé maternité de sa salariée, le CILS sollicite à titre exceptionnel, dans la limite des  
crédits ouverts au budget primitif, un complément de subvention à hauteur de 8 000 €.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 25 voix pour 1 abstention  
(Mme Jocelyne BACHMANN)*

**ADOpte** une subvention complémentaire exceptionnelle de 8 000 € au titre de l'exercice 2015 au  
bénéfice du CILS. Cette subvention sera versée en deux temps. Un premier versement de 4 300 €, dans  
la limite des crédits prévus au Budget primitif. Un second versement de 3 700 € qui n'interviendra  
qu'après décision modificative au Budget et après vérification des comptes de l'association.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le 6 octobre 2015